

**Vous possédez un logement de plus de 15 ans.**

La CCLO est partenaire du Programme d'Intérêt Général « Bien Chez Soi »\*.

**Les aides de la CCLO peuvent aller jusqu'à 15 % du montant des travaux subventionnés par l'ANAH.**

**Vous êtes propriétaire occupant**

- Vous possédez un logement sur l'une des 61 communes de la CCLO.
- Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration - énergétiques ou autres - ou d'adaptation à la perte d'autonomie.

**Les plafonds de ressources**

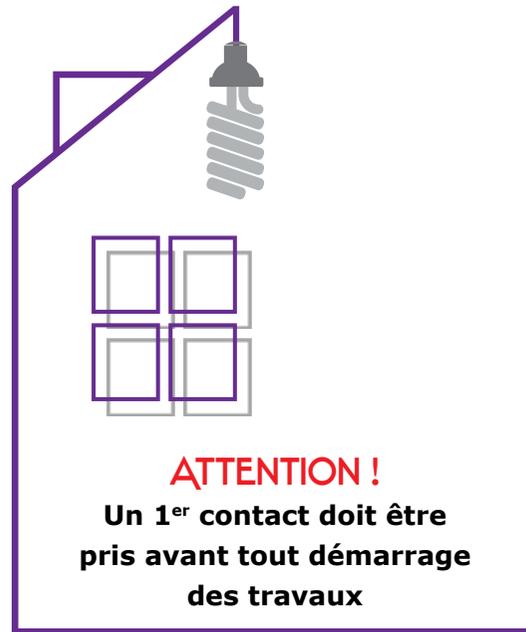
- 1 personne par foyer : 14 300 €
- 2 personnes par foyer : 20 913 €
- 3 personnes par foyer : 25 152 €
- 4 personnes par foyer : 29 388 €
- 5 personnes par foyer : 33 633 €
- 6 personnes par foyer : 37 872 €

**Vous êtes propriétaire bailleur**

- Vous possédez un logement dégradé sur l'une des ces communes : Arthez-de-Béarn, Artix, Baigts-de-Béarn, Lacq, Lagor, Maslacq, Monein, Mourenx, Orthez, Pardies, Puyoô ou Sault-de-Navailles.
- Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation.

**L'aide financière de l'ANAH** concerne uniquement les logements locatifs à loyers conventionnés sociaux ou très sociaux.

\* qui ouvre les droits aux aides de l'Etat via l'ANAH et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques sous conditions, consultables auprès de la CCLO.



**UNE QUESTION, UN CONSEIL ?**

**Contact guichet unique habitat-énergie :**

Tél. : 05 59 60 48 49

Courriel : [habitat-energie@cc-lacqorthez.fr](mailto:habitat-energie@cc-lacqorthez.fr)

**Permanences sur rendez-vous**

- De 14h à 16h30 dans les mairies :  
Arthez-de-Béarn : 1<sup>er</sup> vendredi du mois  
Puyoô : 2<sup>ème</sup> vendredi du mois  
Monein : 4<sup>ème</sup> vendredi du mois

- À la CCLO à Orthez :  
3<sup>ème</sup> vendredi du mois.

- À l'Hôtel de la CCLO à Mourenx :  
Rond-Point des Chênes - 64150 Mourenx  
Tous les jours (hors permanences mairies)

[www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)

# UN PROJET DE RÉNOVATION ?

**GUICHET UNIQUE HABITAT-ENERGIE**

**À LA CCLO : 05 59 60 48 49**

Conception / réalisation : cc-lacqorthez.fr. Mai 2016. Ne pas jeter sur la voie publique. Impression : Imprimerie Germain Mourenx. IMPRIM'VERT®



**La CCLO renforce son action en faveur de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs des 61 communes.**

Découvrez toutes les aides à la rénovation de l'habitat et aux économies d'énergie.



Communauté de communes  
**LACQ ORTHEZ**

## RÉNOVATION DE L'HABITAT DANS LES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS des 61 communes de la CCLO\*

**Vous rénovez un logement dégradé\*\* de plus de 30 ans.**

### PRIMO ACCÉDANT

#### Vous répondez aux critères suivants :

- ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale dans les 2 ans précédents l'acquisition
- établir sa demande d'aide dans un délai d'un an suivant l'acquisition
- ne pas dépasser les conditions de ressources (voir encadré ci-contre<sup>1</sup>)
- faire un saut énergétique de 25% après travaux

### PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

#### Vous répondez aux critères suivants :

- ne pas dépasser les conditions de ressources<sup>(1)</sup>
- faire un saut énergétique de 25% après travaux

### PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

#### Vous répondez aux critères suivants :

- de conventionner le logement par l'ANAH
- faire saut énergétique de 35% après travaux

#### Niveau de l'aide

En fonction de l'état de dégradation du logement : jusqu'à 25% du montant des travaux éligibles. Ce montant peut atteindre la somme de 80 000 €.

**Type de travaux :** gros œuvre, plomberie, électricité, isolation, chauffage, etc.w

*\*La définition des périmètres de centralité s'appuie sur les documents d'urbanisme en vigueur ou en cours d'élaboration.*

*\*\*d'après les critères établis par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).*



#### (1) LES PLAFONDS DE RESSOURCES Revenu fiscal de référence

1 personne par foyer :	23 778 €
2 personnes par foyer :	31 708 €
3 personnes par foyer :	36 667 €
4 personnes par foyer :	40 642 €
5 ou 6 personnes par foyer :	44 594 €

**POUR TOUT PROJET CONTACTEZ  
LE GUICHET UNIQUE HABITAT-ÉNERGIE  
AU 05 59 60 48 49**



## AIDE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIES ET AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES sur tout le territoire de la CCLO

**Vous réalisez des travaux d'économies d'énergie sur un logement de plus de 2 ans.**



### PROPRIÉTAIRE OCCUPANT OU PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

**Vous répondez aux conditions de ressources<sup>(1)</sup>**

**Pour quels travaux :** isolation, chauffage, fenêtre, ventilation, etc.

#### Niveau de l'aide

- Aide au financement d'une étude thermique : 70% du montant TTC de la prestation plafonnée à 400 €.
- Aide aux travaux et à l'équipement : jusqu'à 20% du montant des travaux éligibles avec un plafond de travaux de 15 000 € ; taux de subvention en fonction du saut énergétique.

